AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1368
FR0004037125-OP003-R02

24 avril 2020

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.

APRIL

(Euronext Paris)

Complément à D&I 220C1076 du 24 mars 2020

Le 24 avril 2020, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société APRIL en réponse au projet d'offre publique de retrait déposé, le 24 mars 2020, par Natixis, Deutsche Bank et Lazard Frères Banque[1], agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Andromeda Investissements, a été déposé.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment le rapport établi par le cabinet Finexsi, représenté par MM. Olivier Péronnet et Lucas Robin, mandaté par la société APRIL comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique de retrait sur le fondement de l'article 261-1 I et II du règlement général, est diffusé en application de l'article 231-26 du règlement général.

[1] Seule Natixis garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.